



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01598

Numéro SIREN : 480 307 131

Nom ou dénomination : BDO FRANCE - Léger et associés

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2013 sous le numéro de dépôt 22692



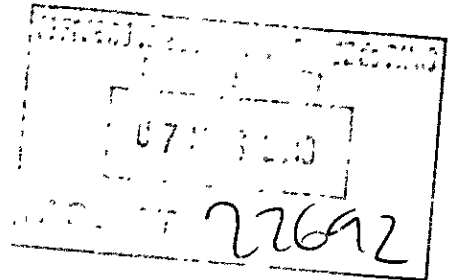
1302271101

DATE DEPOT : 2013-03-07
NUMERO DE DEPOT : 2013R022692
N° GESTION : 2005B01598
N° SIREN : 480307131
DENOMINATION : BDO FRANCE - Léger et associés
ADRESSE : 113 rue de l Université 75007 Paris
DATE D'ACTE : 2012/10/02
TYPE D'ACTE : ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE : CESSION DE PARTS

AD 21/01/12 191

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

515 1598



Entre les soussignés :

La société « **BDO France** », société par actions simplifiée dont le siège social est situé 113 rue de l'Université 75007 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 500 492 004,

Représentée par Monsieur Vincent Baillot, agissant en qualité de Directeur Général de ladite société,

Ci-après désigné « le Cédant »

De première part,

ET :

. Madame Iris **CHABROL** épouse **DEKKICHE**, née le 14 septembre 1979 à Paris (75012), de nationalité française, demeurant 8 square Lebaudy 75020 PARIS, mariée sous le régime de la séparation de biens depuis le 21 mai 2010 avec Monsieur Fouad **DEKKICHE**, né le 22 janvier 1968 à Avignon.

. Monsieur Frédéric **LEGER**, né le 12 mai 1979 à Versailles (78), de nationalité française, demeurant 21 rue Legendre 75017 Paris, célibataire.

Ci-après désignés « les Cessionnaires »

De seconde part,

Enregistré à : **SIE DE PARIS 17EME LES BATIGNOLLES**

Le 15/01/2013 Bordereau n°2013/53 Case n°6

Enregistrement : 25 €

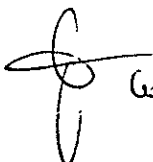
Pénalités: 3 €


Ext 317

Total liquidé : vingt-huit euros

Montant reçu : vingt-huit euros

L'Agence administrative des finances publiques

 Vincent Baillot

 Iris Chabrol

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La société BDO FRANCE - Léger & Associés est une Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social 113 rue de l'Université 75007 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 480 307 131 depuis le 27 janvier 2005.

Son capital social s'élève à 50.000 €, divisé en 50 000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 € chacune, intégralement libérées et réparties comme suit :

Elle a pour objet l'exercice de la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

CECI EXPOSE IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ORIGINE DE PROPRIETE

Les parts que la société BDO FRANCE possède dans cette société résultent des acquisitions de parts sociales qu'elle a effectuées ou des apports qu'elle a reçus au cours de la vie sociale.

DECLARATIONS

. La société BDO France, représentée par Monsieur Vincent BAILLOT, déclare :

- Qu'elle est une société de forme commerciale régie par la loi, les règlements et ses statuts,
- Qu'elle a son siège social 113 rue de l'Université 75007 Paris,
- Qu'elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 500 492 004,
- Que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements ou de tous droits quelconques.

. Les cessionnaires déclarent :

- Qu'ils sont de nationalité française,
- Qu'ils sont résidents française au sens de la réglementation des changes,
- Qu'ils disposent de la pleine capacité d'aliéner,

. Monsieur Frédéric LEGER déclare en outre :

- Que la part à l'acquisition de laquelle il procède l'est au moyen de fonds propres.

. Madame Iris DEKKICHE déclare en outre :

- Que la part à l'acquisition de laquelle elle procède l'est au moyen de fonds propres.

CESSION

Le CEDANT cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, aux CESSIONNAIRES qui acceptent, 2 (deux) parts sociales lui appartenant dans la SARL BDO FRANCE - Léger et Associés, soit :



idc

+

- . A Madame Iris DEKKICHE : 1 (une) part sociale
- . A Monsieur Frédéric LEGER : 1 (une) part sociale.

Les CESSIONNAIRES seront propriétaires des parts cédées à compter de ce jour, et auront seuls droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites parts sociales ; ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les parts cédées ne seront représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix total de 129,04 (cent vingt neuf euros quatre cents) €, soit 64,52 (soixante quatre euros cinquante deux cents) € la part, que le Cédant reconnaît avoir reçu ce jour des Cessionnaires, par inscription au crédit de son compte courant, ce dont il leur consent bonne et valable quittance sans aucune réserve.

Dont quittance

AGREMENT

Conformément à l'article 9 des statuts, la présente cession a fait l'objet d'un agrément des associés par délibération en date du 2 octobre 2012.

DECLARATIONS POUR L'ENREGISTREMENT

Pour la perception des droits d'enregistrement, le Cédant atteste que les parts sociales, objet de la présente cession, représentent un apport en numéraire et que la société est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Il déclare en outre, que la présente cession n'entraîne pas de dissolution de la société et que les parts sociales cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil. Toutefois, la signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

FORMALITES - POUVOIRS

Après enregistrement et signification à la société, la présente cession de parts sociales sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.


ioc

4

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le Cédant, qui s'y oblige.

Fait à Paris
Le 2 octobre 2012
en 6 exemplaires

BDO France
Cédante
Représentée par Vincent Baillot



Iris DEKKICHE
Cessionnaire



Frédéric LEGER
Cessionnaire

